

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/134/F/2021-2022 POUR LA FOURNITURE DU PETIT MATERIEL ELECTRIQUE D'ENTRETIEN.

Date de Publication : 14/02/2022
Date d'ouverture des offres : 07/03/2022

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) relance un Appel d'Offres National Ouvert pour « la fourniture du petit matériel électrique d'entretien », dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur le budget propre de l'OBR, exercice 2021-2022.

3. Spécifications du marché

Le présent marché est un marché à commande et sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre du présent marché sont constituées du petit matériel électrique d'entretien dont les spécifications techniques sont définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres.

Les fournitures seront livrées dans un délai de trente (30) jours calendaires maximum à compter de la date de réception de la lettre de notification du marché. La livraison en tranches est autorisée. Toutefois, le nombres de tranches de livraisons ne peut pas aller au-delà de trois. Le paiement de chaque tranche de livraison sera fait sur présentation d'une facture et d'un procès-verbal de réception y relatif.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à conditions égales, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des Marchés Publics.

Ne peut participer à cet appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées dans l'article 161 du Code des Marchés Publics au Burundi.

3

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h 00 et de 14h 00 à 17h30', heure locale, au Commissariat des Services Généraux de l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3ème étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282146/22282216.

Il pourra être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR, sis Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22282457 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 BFI) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

7. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires devront présenter les offres en 5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies en mentionnant distinctement sur les exemplaires « ORIGINAL » ou « COPIE » selon le cas.

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission d'un montant de huit cent mille francs burundais (800 000 BIF) délivrée par une banque reconnue par la Banque Centrale du Burundi.

La Garantie bancaire de soumission devra être établie suivant le modèle en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Les chèques certifiés ne sont pas admis pour garantie de soumission.

8. Validité des offres

Les offres restent valables pour une période de nonante (90) jours calendaires à compter de la date limite d'ouverture des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous à la clause 11, au plus tard le 07.03./2022 à 10 heures .

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée ne seront pas prises en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans l'une des salles de réunion du 2 ème étage, côté Est de l'Office Burundais des Recettes, sis Immeuble VIRAGO COMPLEX tard le 07.03/2022 à 10h30'. Le procès-verbal d'ouverture sera signé par les membres de la Sous-commission d'ouverture. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture.

11. Renseignements.

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

12. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Commissariat des Services Généraux de l'OBR

Immeuble VIRAGO, 3ème étage

B.P. 3465 Bujumbura

Tél. 22282146/ 22282202

13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification seront la conformité aux critères administratifs et techniques du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et l'offre financière la moins disante.

Fait à Bujumbura le 08/2/2022

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
Gérard SABAMAHORO**

P. o Amédée NUNAYEZU CSQ ai

